

Ministère des Sciences
et des Arts.

Bruxelles, le 31 mai 1921.

Administration
des
Beaux-Arts.

N° 31408.

~~XXXXXXXXXX~~
Monsieur le Conservateur en Chef,

1136
J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve le prêt à M. Paul Leon, Directeur des Beaux-Arts, au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, à Paris, du tableau d'Alfred Stevens: "Tous les Bonheurs", ainsi que le "Portrait de Garçonnet" par David, en vue d'une exposition de la Maternité et de l'Enfance, au profit des des oeuvres départementales de Natalité.

Ce prêt s'effectuera aux conditions que vous indiquez dans votre lettre du 24 mai courant, n. 1136.

Le Ministre:
(s) Destree.

Voir original au n° 5034 des Prêts

A Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique.

Bruxelles.

1136

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 1136



J. de Saint-Georges
A Paris &c

• Monsieur le Comte de Stenay

Je vous envoie le
vieux livre de la

maison de la Vallée
de la Vallée de la

maison de la Vallée de la

Mandat. Je le

signifie et le

renvoie sur

compte chargé à

• Monsieur le Comte de Stenay

afin qu'il s'encaisse
pour en faire un
un catalogue de
Salon.

Aquin, pour
pour, marcher
Munis, l'ignation
Pour mille
Substantifs.
L'ensemble

Reçu du Comité royal des
Peintures et de Sculpture sur
ordonnance de paiement N° 13015,
de la somme de Cinq mille cinq cents
francs (F. 5500.-) déversée en
mon profit, pour servir aux dits
Comités de trois tableaux peints
par L. Cranach - David et
Van Huetembourg.

Bruxelles, le 1^{er} Avril 1869.
J. P. P.
L. P. P.

Renvoi par retour
du Courrier
J. P. P.
M^r Lévi Gachet,
rue de la Loi 11.
Etc

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

DIRECTION N° 1136

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Journal d'Enregistrement N° 396.

~~Madame~~
Transmis à Monsieur le Directeur
Gouverneur de la
province du Musée royal de peinture et de sculpture
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de
payement N° 13015 de fr. 5500.00 émise
au nom de Gaucher.

Bruxelles, le 30 Arie 1869.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de la Direction de comptabilité générale et des pensions,

Polpohus

No. 1136
Rec. le script. de
6 Mai 69

Ministère de l'Intérieur
Direction Générale des
Beaux-Arts, des Lettres et
des Sciences.

Bruxelles, le 15 Avril 1869.

N° 12788

copie

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 8 de ce mois n° II36, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve l'acquisition que vous avez faite d'urgence, au prix de 5.500 francs, des œuvres désignées ci-après:

1^o, le Portrait de jeune garçon, par J.L. David;

2^o, Portrait d'homme, par Lucas Cranach;

3^o, Combat de Cavalerie, par Van Huytenburg;

Des mesures sont prises pour la prompte liquidation de cette dépense.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur

A la Commission des Musées Royaux de peinture et de sculpture.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

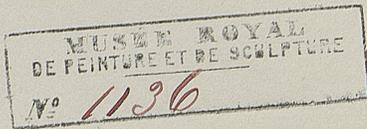
des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

Bruxelles, le 15 Avril 1869



Messieurs,

96° 12787

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la Direction.

ANNEXE

SOMMAIRE

En réponse à votre lettre du 8 de
ce mois n° 1136, j'ai l'honneur de
vous informer que j'approuve
l'acquisition que vous avez faite
d'urgence, au prix de 5.500 francs,
des œuvres désignées ci-après :

1° Portrait de jeune garçon, par
J. L. David;

2° Portrait d'homme, par
Lucas Cranach;

3° Combat de cavalerie, par
Van Huchtenburg.

Des mesures sont prises
pour la prompte liquidation
de cette dépense.

agréés, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée,

Le Ministre de l'Intérieur,

Lucien Surmenet

À la Commission des Musées
Royaux de peinture et de
Sculpture

14 août 69

S

en me disant grand a
lieu la prochaine réunion
du Conseil d'administration
de l'Institut? Belle question
prochaine, je lui donne très
quelques heures de l'après
midi pour le rapport.

Après, pour les
rapports de l'Institut, avec
mes remerciements mes
vœux les plus distingués
pour l'avenir.

Amicalement
A. R. A.

Monsieur Marin Stievenot,

J'aurais d'arriver et
j'apprends que vous avez
à acheter de reprendre les
deux tableaux - portrait
et bataille, - que j'ai si
brûlamment conseillé à
séparer en ne s'occupant
chaque plus de l'harmonie
de ces deux à enrichir
le musée que de mes propres
instants. - Mais si ce n'est
aut peu à la fois de l'opé-
ration. - C'est-à-dire
l'obligation de deux tableaux
deux tableaux séparés?
La présente vous servira
de l'usage.

Vous en rendrez service

Brux. 8 Avril 1864

à Mr le Ministre de
l'Intérieur.

La Commission Directrice
a l'honneur de vous informer
qu'elle vient d'acquiescer pour
le prix total de F. 5,500.^{rs}
les trois tableaux suivants:

- 1^o. Un portrait de jeune garçon
par David.
- 2^o. Un portrait d'homme par
Lucas Cranach.
- 3^o. Un combat de Cavalerie
par Jan Huybenbergh.

Mr Lévi Jauchez en
la possession de ces
travaux en peinture
a fait connaître en son
présentant à la Commission
Directrice ^{des Beaux Arts} qu'il ne
pourrait les céder qu'à
la condition d'obtenir

une réponse immédiate,
attendus qu'une offre
égale au prix qu'il de-
mandait lui était faite
accusé de l'étranger et
qu'il se ~~trouvait~~ ^{était} dans l'obligation de faire connaître
sa décision
avant le 2^e Août. De ce
mois.

Le mérite exceptionnel
de ces ouvrages et leur
prix relativement modérés
ont déterminé la Commission
à conclure l'achat d'un exemplaire.
Elle espère, et le désire,
que vous apprécierez les
motifs particuliers qui
l'ont guidé dans cette
circonstance et elle se
en conséquence l'honneur
de vous transmettre les
pièces nécessaires pour
obtenir le paiement de
la somme de F 5500
due à Mr L. Juchet,

en vous priant de
vouloir bien faire liquider
cette dépense sur le
credit extraordinaire
alloué par le Luc. du
30 Juin 1867.

Recell. agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire.

[Signature]

[Signature]

Monsieur M^r Douat, Vice-président de
la Commission directrice des Musées Royaux de
Peinture et de Sculpture de Belgique, agissant
au nom de la dite Commission & M^r Léon Gauchez,
domicilié à Bruxelles, Rue du Musée N^o 11, il a été
convenu ce qui suit:

M^r Léon Gauchez déclare céder aux
Musées Royaux:

1^o Pour la somme de Quatre Mille francs
un portrait de jeune garçon peint par David & un
portrait d'homme, peint par Lucas Cranach.

2^o Pour la somme de Quinze cents francs,
Un combat de cavalerie, peint par Van Hugsenburg.

Le paiement des deux sommes ci-dessus
s'élevant ensemble à Cinq Mille cinq cents francs,
sera effectué sur les fonds de l'Etat Belge dès que
les formalités de la comptabilité auront été effectuées.

Fait en double à Bruxelles, le 3 avril 1869.

Léon Gauchez

Le Vice-Président.

M^r Douat

Je Soussigné déclare qu'il lui est dû par les Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique, la somme de cinq mille cinq cents Francs, pour le prix aux dits Musées des trois Tableaux désignés ci-après:

- 1^o Un Portrait de jeune garçon, par David, peint sur Toile, mesurant 39 ^{cm} de haut sur 31 ^{cm} de large.
- 2^o Un Portrait d'homme (le Docteur Johannes Scheuring) par Lucas Cranach, peint sur bois, mesurant 50 ^{cm} de haut sur 33 ^{cm} de large.

Les deux Tableaux sont cédés collectivement pour la somme totale de quatre mille Francs.

- 3^o Un Combat de cavalerie, par Van Houtenburgh, cédé au prix de quinze cents Francs. Le Tableau peint sur Toile mesure 62 ^{cm} de haut sur 77 de large.

Bruxelles, le 3 avril 1869.

De pour la Commission directrice
du Musée.

Van der Meulen

n^o 11, rue du Musée

Le Secrétaire
J. Steirman

Le Vice-Président

J. De Maessene

Bruxelles, le 1^{er} Avril 1864

à M^r Léon Gachez,

La Commission directrice me
charge de vous informer que comme
Suite ^{à un} télégramme qu'en de ce soir,
elle achète pour le Musée royal des
Peintures 7^e au prix total de 4000 frs
des deux portraits de David & de
Lucas Crumack 1^{er} 2^e pour quinze
cents chacun, l'un des deux portraits
de Cavalerie par Van Dyck.

~~Donner votre réponse à Bruxelles, je~~
~~vous remercie et vous envoie~~
~~vous envoie les modèles du contrat~~
et des déclarations que vous voudrez
bien faire ~~donner dans la forme~~
parvenir à la C^m Dir. afin que celle
puisse demander la liquidation
de la somme qui vous est due pour
le compte du chef des achats dont
il s'agit.

Je vous prie, etc. d'agréer
l'assurance de ma C^m très distinguée

Le Secrétaire

ADMINISTRATION

DES

Chemins de Fer, Postes et Télégraphes.



N. B. L'heure des villes est en avance, presque partout, sur l'heure de l'Administration.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N°



Déposé à :

Reçu à :

Paris le 1 Avril 1926 N° 876
Bruxelles le = à 1.59 N° 729

AVIS.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Art. 6 de la loi du 1^{er} mars 1881.)

Les télégrammes doivent être signés par l'expéditeur, rédigés avec clarté et écrits lisiblement. L'adresse doit être complète : nom du destinataire, lieu de résidence, rue et numéro ; bureau télégraphique d'arrivée s'il n'y en a pas au lieu de résidence ; mode de transport, poste, exprès, etc.

Lorsqu'un télégramme, s'écartant de ces conditions, est accepté, par tolérance, c'est aux risques et périls des intéressés.

Les télégrammes ordinaires pour la Belgique doivent être affranchis au moyen d'une formule timbrée ou de timbres adhésifs. Les télégrammes spéciaux ou recommandés, ainsi que toute dépêche pour l'étranger, peuvent être affranchis, soit en espèces, soit par timbres adhésifs.

Les porteurs peuvent se charger de remettre au bureau télégraphique, les télégrammes à expédier affranchis au moyen d'une formule timbrée ou de timbres adhésifs, ainsi que les réponses payées d'avance écrites sur formule spéciale verte, pourvu qu'on ne les fasse pas attendre plus de cinq minutes.

Aucune suite n'est donnée à une dépêche qui parvient au bureau par la poste ou par les porteurs de l'Administration, si la taxe est insuffisante ou si les conditions exigées par le règlement ne sont pas observées.

TAXES PRINCIPALES :
(20 MOTS.)

Belgique	télégramme ordinaire.	Fr. » 50
	" spécial	" 1 "
	" recommandé	" 2 "
Allemagne (Prusse et Saxe exceptées.)		" 4 "
Danemark		" 5.50
Espagne		" 6.50
Etats Romains		" 6 "
France		" 3 "
Italie		" 5 "
Norvège		" 7.50
Pays-Bas		" 2 "
Portugal		" 7.50
Prusse et Saxe		" 2 et 3
Russie d'Europe		" 0 et 12
Suède		" 7 "
Suisse		" 4 "
Turquie d'Europe		" 8 "

Stiennon musée royal
Bruxelles

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1136

Séparément 2000
chacun j'ai offre
ferme ici 4000 pour
deux comme savez
proposition Hugenbourg
très avantageux
néanmoins
~~néanmoins~~ si c'est
pour réception conforme
Crefon
Gaucher.

Paris. 31 Mars 1869.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 1136

à M^r. Lévi Guichet
chez M^r. Francis Peit.
7. Rue S^t. George
à Paris.

La courtoisie que vous
indiquez de céder au musée les
trois portraits peints par Lucas
Cranach, Cerezo, & David, empêche
la Commission de prendre immé-
diatement une résolution sur la
proposition que vous avez soumise
le 24 de ce mois. - Si vous
acquiescez dans de ces peintures
elle me charge de vous demander
si vous la mettez à même de
prendre une résolution à ce
sujet en lui indiquant le prix
de chacun des portraits dont
il s'agit.

Je vous prie de m'en dire égale-
ment si vous savez où se trouvent
les deux toiles de Van Meijenburg.

Je vous prie d'agr^r. de
Le Secrétaire

Réponse par télégramme
S. V. P.

JK